

**CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER**

**CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 29 janvier à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, légalement convoqué le vingt-trois janvier par Mme Solange CREIGNOU, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Étaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Émilie MESSAGER, Hervé GUEVEL, Martine RECEVEUR, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Viviane LE BIHAN, Hélène RUMEUR, Sylvie SOVRANO-CHELLOUG, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Stéphane LOZDOWSKI, Jean-Pierre CHEVER, Anne FILLET, Sébastien GERARD.

Absents excusés : Youcef TERZI (pouvoir à Patrick LE MERRER), Bénédicte COMPOIS-BRISELET (pouvoir à Gaëlle ZANEGUY), Gaël LANOE, Corentin DERRIEN

Conseillers : En exercice : 25 Présents : 21 Votants : 23 Quorum : 13

Emilie MESSAGER a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Bilan d'activité de la médiathèque Tiers-lieu Ti Lutig
2. Demande de subvention auprès de l'Etat (DETR-DSIL) pour la rénovation énergétique du Centre de l'Enfance et de la Jeunesse TI GLAS
3. Convention entre l'Etat (DIR Ouest) et la Commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner concernant l'entretien des ponts
4. Affaires foncières : vente d'un délaissé de voirie à Traonlenn
5. Questions diverses
6. Rapport des commissions

-
- Mme le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance. Mme Emilie MESSAGER est nommée secrétaire de séance.
 - Mme le Maire soumet le Procès-verbal du Conseil municipal du 12 décembre 2025 au vote de l'assemblée. Aucune remarque n'est observée. Le Procès-verbal est adopté avec 1 voix contre (M. Stéphane LOZDOWSKI) et 21 voix pour (Mme Hélène RUMEUR étant arrivée à 20h05 après l'adoption du PV).
 - Mme le Maire présente ensuite l'ordre du jour.

OBJET : BILAN D'ACTIVITE DE LA MEDIATHEQUE TIERS-LIEU TI LUTIG (pas de délibération)

RAPPORTEUR : Emilie MESSEGER

Mme le Maire accueille Mme Maïwenn LE MERRER, qui assure le remplacement d'Audrey MERCURIN responsable de la médiathèque Ti Lutig, pendant son congé de maternité.

Mme le Maire propose à Mme Maïwenn LE MERRER de présenter un bilan d'activité de la médiathèque Tiers-lieu, 8 mois après son ouverture au public le 7 juin dernier.

Mme Maïwenn LE MERRER présente un diaporama, dont les principaux éléments suivants sont mis en avant :

- Ouverture de la bibliothèque puis de la médiathèque Ti Lutig 203 jours en 2025, avec une fermeture de l'ancienne bibliothèque pendant 2 mois afin de préparer l'ouverture du nouvel équipement.
- Augmentation des plages d'ouverture au public (20h en période scolaire au lieu de 17 h précédemment)
- Moyens humains : 2 agents (1,5 ETP) et 17 bénévoles
- Un budget annuel de 17 200 euros dédié à la médiathèque en 2025, dont 3000 euros pour les animations du week-end d'ouverture
- Fréquentation : augmentation du nombre de lecteurs actifs de 38 % en 2025 (709 lecteurs actifs dont 20 groupes. 623 habitent la commune). Augmentation de la fréquentation globale de 27 % : 10061 personnes sur 2025. Le public majoritaire a entre 0 et 14 ans (42 %)
- Séances scolaires : 13 classes, 51 séances scolaires (un peu moins que les années précédentes en raison de la fermeture de 2 mois). Les tout-petits viennent désormais 1 mercredi sur 2.
- Le réseau de lecture publique de Morlaix Communauté Penn da benn a ouvert en septembre 2025. 2034 nouvelles personnes se sont inscrites dans les médiathèques du réseau depuis son ouverture. Au total, le réseau a réalisé 152 700 prêts depuis son ouverture le 8 septembre et 40 000 documents circulent sur le réseau.
- Les prêts : 20 505 prêts en 2025 contre 16 314 en 2024.
- Les collections : 7652 livres imprimés dans les fonds propres de la médiathèque, dont des jeux vidéo et jeux de société qui sont arrivés courant 2025.
- A noter enfin le point relais de la médiathèque au commerce de proximité Ti Wanik à Loc-Eguiner : les prêts et restitutions de documents empruntés y sont possibles.

Maïwenn Le Merrer ajoute que des animations sont prévues prochainement :

- Février : la Tournée minuscule, une balade sonore avec casque audio.
- Mars : semaines de la petite enfance en mars, atelier de fabrication de produits de toilette avec Françoise Gallou
- 4 avril expo ludique « animorama », avec des structures en forme d'animaux.

Emilie Messenger ajoute qu'un COPIL a été mis en place au niveau du réseau Penn da benn. Ce Copil travaille notamment sur le renforcement de l'offre existante, sur les animations, sur la complémentarité et l'harmonisation des fonds des médiathèques du réseau.

Mme le Maire souligne que la navette permettant la mutualisation d'une partie des fonds à l'échelle de Morlaix Communauté est davantage sollicitée par les plus petites médiathèques, car cela répond à un besoin pour élargir les collections. Le budget moyen est de 2,7 € / habitant sur le territoire Morlaix Communauté. 3,2 ETP travaillent pour le réseau de lecture publique communautaire, c'est donc un réel effort pour organiser le réseau.

Concernant la médiathèque tiers-lieu Ti Lutig, Mme le Maire se réjouit que l'on soit passé d'un lieu où l'on venait emprunter à un lieu où l'on reste et où l'on passe un bon moment, en famille, seul ou à plusieurs.

Mme Emilie Messenger met en avant la forte augmentation de la fréquentation et se réjouit de voir les jeunes venir à la médiathèque. Beaucoup d'usagers comme les familles ou les assistantes maternelle restent pour se retrouver. Enfin elle souligne l'intérêt et la curiosité que suscite la médiathèque puisque plusieurs visites ont été

sollicitées et organisées pour des collectivités (réseau de lecture publique de St Brieuc agglomération, Landivisiau, Guiclan, Région Bretagne, bientôt la DRAC).

En conclusion, Mme le Maire estime que le bilan d'activité et de fréquentation de Ti Lutig depuis son ouverture en juin 2025 est très positif. Elle se réjouit de la réussite du projet, qui répond à un besoin de la population de la commune et au-delà.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR ET DSIL –
RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE DE L'ENFANCE TI GLAS, CODE CM2601_01**

RAPPORTEUR : SOLANGE CREIGNOU

Mme le Maire rappelle que Ti Glas est un bâtiment d'un certain âge qui nécessite d'être rénové en vue d'un meilleur confort et d'économies d'énergie. Comme évoqué en Conseil municipal en 2025, la commune a réalisé un audit énergétique puis a signé une convention avec le SDEF pour une mission-conseil d'accompagnement à la rénovation énergétique du bâtiment.

Selon l'étude énergétique, l'estimation des travaux s'élève à 750 000 €, comprenant les coûts de maîtrise d'œuvre et une part d'aléas. Les travaux envisagés consistent essentiellement dans la rénovation extérieure pour éviter des déperditions de chaleur, le changement du mode de chauffage pour anticiper une éventuelle panne de chaudière (qui a 30 ans) sachant qu'une attente a été créée après la pose de la chaudière à l'école François-Marie LUZEL.

Mme le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL. Dans un second temps, la commune pourra solliciter d'autres financements auprès de la Région, du Département et de la CAF.

M. Yvon POULIQUEN donne quelques précisions sur les travaux envisagés : il s'agit de l'isolation des parois et des plafonds, du changement des huisseries, de l'isolation des combles, du changement de la VMC probablement avec un double flux, de travaux de raccordement jusqu'à l'attente de la chaudière à bois située dans le sous-sol de l'école. Le projet consiste donc en une remise à niveau énergétique complète. Le chantier ne sera pas simple car il se fera en site occupé.

Il rappelle également qu'une consultation a été lancée pour retenir un cabinet de maîtrise d'œuvre : 30 cabinets ont retiré le dossier, 5 candidatures déposées dont 4 recevables ou en cours de complétude administrative.

Mme Gaëlle ZANEGUY souligne que la communauté éducative à Saint-Thégonnec travaille très bien ensemble et pense que des solutions seront trouvées si nécessaire pendant les travaux.

Françoise RAOULT rappelle que l'affectation de l'ancienne bibliothèque à EPAL pour accueillir les enfants permet aussi ce projet.

DELIBERATION :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention avant le 31 janvier 2026 au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour les projets de l'année 2026.

La rénovation thermique des bâtiments communaux en vue de la transition énergétique et du développement des énergies durables constitue la première priorité de la campagne 2026 des fonds DETR et DSIL.

Le projet de rénovation énergétique du centre de l'enfance Ti Glas entre pleinement dans ces objectifs. Mme le Maire rappelle que le Conseil municipal a voté une délibération le 6 novembre 2025, autorisant le Syndicat Départemental d'Energie du Finistère à lancer une consultation pour retenir un cabinet de maîtrise d'œuvre. La mission de maîtrise d'œuvre débutera en avril 2026 et sera suivie d'une phase de travaux dont le démarrage est envisagé fin 2026.

Aussi Mme le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DETR et DSIL concernant l'opération de rénovation énergétique de Ti Glas. Le coût prévisionnel global de l'opération est estimé à 750 000 € HT, incluant la mission de maîtrise d'œuvre, selon le chiffrage du bureau d'étude ACTIS ayant réalisé des études énergétiques préalables.

Mme le Maire propose donc de solliciter une subvention de 375 000 € au titre de la DSIL et 225 000 € au titre de la DETR, et d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessous, celui-ci pouvant toutefois être révisé selon les attributions de subventions.

<u>DEPENSES</u>	<u>€ HT</u>	<u>RECETTES</u>	<u>Taux</u>	<u>€ HT</u>
Maîtrise d'œuvre et études	80 000 €	DSIL	50 %	375 000 €
Travaux	620 000 €	DETR	30 %	225 000 €
Aléas	50 000 €	Autofinancement	20 %	150 000 €
HT	750 000 €	HT	100 %	750 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet ainsi présenté relatif à l'opération de rénovation énergétique du Centre de l'enfance Ti Glas
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté et autorise Mme le Maire à solliciter les subventions auprès des services de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL.

OBJET : CONVENTION ENTRE L'ETAT (DIR Ouest) ET LA COMMUNE CONCERNANT L'ENTRETIEN DES PONTS, CODE CM2601_02

RAPPORTEUR : YVON POULIQUEN

DELIBERATION :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat, représenté par la DIR Ouest, propose aux communes, sous certaines conditions, de signer une convention relative à l'entretien des ponts sur les routes nationales 2*2 voies.

En effet, la loi n° 2014-774 du 7 juillet 2014, dite Loi Didier, vise à répartir les responsabilités et les charges financières concernant les ouvrages d'art de rétablissement des voies secondaires franchissant les routes nationales à 2x2 voies.

Selon une jurisprudence constante, les ponts appartiennent au gestionnaire de la voie portée, donc à la collectivité concernée dans les cas où la voie secondaire franchit la route nationale par-dessus (passage supérieur). A l'inverse quand la voie secondaire passe sous une RN (passage inférieur), le pont appartient à l'État qui en supporte la responsabilité de gestion et d'entretien et la charge.

Sur le réseau de la DIR Ouest, ce sont près de 600 ouvrages en passages supérieurs appartenant à des collectivités qui sont dénombrés. Concernant la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, la DIROuest a identifié 3 ouvrages :

- Penfo
- Ty Poullin
- Croas Sao-Eol

La DIR Ouest ne dispose d'aucun financement pour la gestion et l'entretien de ces ponts. Cependant, en application de la loi de 2014, l'État a mis en place un dispositif d'aide financière pour les communes dont le potentiel fiscal annuel est inférieur à 10 M€, pour la maintenance de ces ouvrages : prise en charge intégrale des frais de gestion des superstructures des ponts (surveillance, entretien, réparation), tandis que la commune doit assumer la charge financière de la voie portée et des équipements de superstructure de l'ouvrage (chaussée, trottoirs, joints de chaussées, dispositifs de retenue...).

Le potentiel fiscal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner étant de 2,326 M€ (chiffres 2021), la commune entre dans ce dispositif. La DIR Ouest a engagé depuis 2024 une démarche de conventionnement avec les collectivités dont les voies surplombent le réseau routier national.

ECHANGES :

M. Yvon POULIQUEN précise qu'un diagnostic sera établi sur les ponts. Un marché commun à l'échelle de Morlaix Communauté pourrait être lancé pour mutualiser des coûts d'entretien incombant aux communes.

Mme Françoise RAOULT se demande s'il ne faudrait pas réaliser des enquêtes auprès de la population. M. Yvon POULIQUEN précise qu'un diagnostic relatif à la partie supérieure des ponts sera réalisé avant le 1^{er} novembre pour l'année suivante. Les ponts seront coupés à la circulation lorsque des travaux seront réalisés, et la population en sera informée.

Mme le Maire pense qu'il est important que l'Etat prenne en charge les travaux ayant trait à la sécurité et à la partie structurelle. C'est une bonne chose car ce ne sera pas de la responsabilité de la commune ni à sa charge financière. Il sera plus facile de gérer les petits travaux concernant la partie supérieure qui revient aux communes.

M. Claude CRAS demande si chaque pont sera bien étudié. Mme le Maire répond que le diagnostic réalisé permettra de définir les travaux les plus urgents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention avec l'Etat, représenté par la DIROuest, concernant l'entretien des ponts comme exposé ci-dessus.

OBJET : VENTE D'UN DELAISSE COMMUNAL SITUE A TRAONLENN, CODE CM2901_03

Lors de la présentation de cette délibération, Mme Martine MADEC quitte la salle, étant concernée directement par le dossier.

Mme le Maire fait part au conseil municipal d'une demande émanant de M. et Mme Marc MADEC, domiciliés au lieu-dit « Traonlenn » souhaitant acquérir un délaissé communal jouxtant leur propriété. Il s'agit de la parcelle cadastrée à la section ZP sous le numéro 92, d'une surface de 77 m². Cette cession n'a pas d'impact sur la desserte des parcelles et n'entravera pas la circulation.

Mme le Maire propose de fixer un prix de cession à 0,50 € le m², les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de M. et Mme MADEC.

Mme le Maire rappelle que ce dossier a fait l'objet d'une délibération favorable du Conseil municipal le 12 juillet 2017. Le bornage a été réalisée par un géomètre au dernier trimestre 2025, permettant de déterminer la surface précise de la parcelle et de procéder à la vente.

Le Conseil Municipal,

Entendu le présent exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des élus présents et votants excepté Mme Martine MADEC :

- **AUTORISE Mme le Maire à vendre la parcelle de terrain cadastrée Section ZP n° 92, située à Traonlenn à M. et Mme MADEC selon les conditions évoquées, pour un prix de 38,50 € TTC.**
 - **AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à cette vente.**
-

Séance du 29 janvier 2026

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Elections municipales les 15 et 22 mars** : l'ensemble des conseillers municipaux est appelé à tenir les bureaux de vote. Les propositions de créneaux horaires seront envoyés prochainement aux membres du conseil. Pour rappel, chacun doit faire en sorte de se rendre disponible.
- **Labellisation « France Santé » du Pôle Santé de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner** : il fait partie des premiers centres de santé labellisés. Ce label permettra d'obtenir des aides de l'ARS pour certaines actions, notamment des ateliers.
- **Remerciements d'Amnesty International** à l'attention des élus et services techniques et administratifs pour le Fest-noz du 31/12 (plus de 900 réservations en ligne avant la soirée).
- **Information de Morlaix Communauté : diagnostic Sonar prospectif** réalisé par le COMPAS (voir diaporama Morlaix Communauté) qui dresse des perspectives à 30 ans sur la sociologie, les mouvements de population et les évolutions liées au changement climatique. Le diagnostic est en ligne et disponible sur le site de Morlaix Communauté. La population va vieillir mais va augmenter, avec des personnes plus âgées. C'est très intéressant, Mme le Maire conseille de le consulter.
- **18 au 20 février** : accueil du conseil municipal des jeunes d'Allasac ; Journée complète avec visite espace des sciences, pique nique au Kelenn, conseil municipal de Carantec viendra peut-être, visite de l'île callot, repas à la salle des associations où le conseil municipal est invité, démonstration de danses bretonne

- Vœux au personnel : 30 janvier à 18h. Tout le conseil municipal est convié.

- 30 janvier à 11 h : inauguration du banc rouge à Saint-Thégonnec. Cette opération a été lancée par Morlaix Communauté pour sensibiliser et lutter contre les violences faites aux femmes ; L'opération est portée par l'agglomération, l'inauguration communautaire ayant lieu à St Thégonnec en présence de la sous-préfète, du Président de Morlaix Communauté

- animation de réalité virtuelle présentée lors des vœux de Morlaix Communauté : le dispositif va tourner sur l'ensemble des médiathèques. Il est également accessible à la Virgule à Morlaix.

DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

1. Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :

- Vente d'un bien bâti situé au 23, Koad ar c'hastel
- Vente d'un bien bâti situé au 58, rue de la Gare
- Vente d'un bien bâti situé au 18, lotissement Menez Rous
- Vente d'un bien bâti situé au 9, rue des Ecoles

Ces dossiers ne se trouvent pas dans des secteurs susceptibles d'intéresser la Commune donc celle-ci ne préemptera pas.

2. DEVIS SIGNES

Signalétique Salle des associations	Abis Decor	4 044 € TTC
Réparation véhicule services techniques	Garage Beyou	6 904,18 € TTC
Rampe d'accès PMR à l'église	Art Protect'	9 513,60 € TTC

RAPPORTS DES COMMISSIONS

CCAS – Mme Martine RECEVEUR

La commission CCAS s'est réunie le 17 janvier pour étudier les demandes relatives à la banque alimentaire. 273 personnes ont été aidées en 2025. Pour le moment, 5 demandes ont été reçues depuis le début d'année 2026. 539 personnes avaient été aidées en 2020, contre 273 en 2025. Au total, 2290 personnes ont été aidées entre 2020 et 2026 au titre de la banque alimentaire.

Une information sur les aides apportées par le CCAS va être diffusée sur l'Inkanter afin de bien faire connaître l'ensemble des dispositifs.

La prochaine réunion du CCAS est prévue le vendredi 27 février après le Conseil municipal pour le vote du compte administratif et du budget primitif.

M. Josselin BOIREAU souligne que la diminution du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire s'explique peut-être en partie grâce aux emplois pérennes créés par Nevez Amzer (TZCLD).

Commission Ressources Humaines et vie associative – Mme Françoise RAOULT et M. Hervé GUEVEL :

- **Ressources Humaines (Françoise RAOULT) :** la commission ne s'est pas réunie.
- **Vie associative (Hervé GUEVEL) :**
 - 1^{er} février : date limite de dépôt des demandes de subventions mais une certaine souplesse sera adoptée car les dossiers seront traités après les élections municipales de mars.
 - 1^{er} février : AG des anciens combattants
 - 8 février : AG des Sous-mariniérs
 - 7 février : AG des Trotteurs de la Penzé
 - Salles sportives : changement des portes d'issues de secours, robot de tonte en essai sur le terrain (il fonctionne bien même avec ce mauvais temps).

Commission développement durable, environnement, patrimoine naturel et TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée) – M. Josselin BOIREAU

➤ **TZCLD :**

- Au plan national, la loi a été adoptée en 1^{ère} lecture, ce qui fait rentrer TZCLD dans la loi « normale » et ne constitue donc plus une expérimentation. La négociation est néanmoins toujours en cours, avec une navette qui débute entre le Sénat et l'Assemblée nationale. Quoiqu'il en soit, on s'oriente vers un dispositif pérenne. Malgré la pérennisation, il faudra mettre des moyens ; il importe donc de continuer à expliquer et à négocier pour avoir des moyens. Le 7 février, une liste candidate de Plougonven viendra visiter le projet TZCLD de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner ; la ville de Morlaix va être relancée.
- 12 février 20h30 : projection du film « Utopie 0 chômeurs » à la Salamandre.
- Une réflexion est en cours pour mettre en valeur TZCLD lors du Tro Menez Are en mai.

➤ **Environnement :**

La commission s'est réunie le mardi 27 janvier. Sujets abordés :

- Plantations d'arbres avec les CM2
- Finalisation de l'ensauvagement du cimetière avec pose de nichoirs et l'installation de bancs
- 17 février : animation « mon ami le blaireau » par l'association Au Fil du Queffleuth

Commission enfance, jeunesse, affaires scolaires – Mme Gaëlle ZANEGUY et Mme Viviane LE BIHAN

- **Gaëlle ZANEGUY – Conseil municipal des Jeunes :** arrivée des jeunes du Conseil des jeunes d'Allasac pendant les vacances de février. Un programme est prévu, en espérant que la météo soit bonne. Il reste 2 jeunes à héberger, appel aux volontaires. Par ailleurs, Mme Gaëlle ZANEGUY indique que les conseillers intéressés pour participer au repas doivent confirmer.

Commission mixte urbanisme, travaux, bâtiments 6 mai - Mme Carolyn ENGEL-GAUTIER et M. Yvon POULIQUEN

La commission ne s'est pas réunie mais Mme Carolyn ENGEL-GAUTIER donne quelques informations concernant les travaux et chantiers :

- Le chantier de rénovation de la couverture de l'église est terminé. Concernant le sinistre en cours sur les retables du transept sud, la commune a reçu la confirmation de la prise en charge des travaux par les assureurs des entreprises et du cabinet d'architecte.
- Rénovation énergétique de la salle des associations : il reste les nichoirs et la signalétique à poser, lorsque la météo sera plus clémente.

Commission culture, communication, tourisme et village étape – Mme Emilie MESSAGER et M. Patrick LE MERRER

➤ **Culture (Emilie MESSAGER) :**

- Une réunion publique a été organisée pour le Tro Menez Are ; les associations ont bien répondu. Cela vaut la peine pour les associations de se mobiliser car elles recevront 2 € par heure de bénévolat et de plus elles pourront mettre en valeur leurs actions.
 - 17 février : festival des originales autour de la musique. Nevez Amzer va faire l'installation et les décors.
 - 12 mars : accueil des ateliers thérapeutiques et artistiques de l'hôpital de Morlaix, à destination des CM de l'école
 - 24 mars : spectacle « Tout d'abord » de la Compagnie Manie en partenariat avec Très Tôt Théâtre à l'occasion des Semaines de la Petite Enfance.
 - 4 avril : aire de jeux ludique Animorama à Ti Lutig
 - L'œuvre du 1% artistique de la médiathèque a été installée début janvier au fond du jardin de la médiathèque.
 - Salle Kanevedenn déjà complète pour 2026
 - Enclos en musique : 4 à 5 concerts déjà prévus pour l'été 2026
- **Tourisme, commerce et village étape (Patrick LE MERRER) :** le calvaire de Bodiniri a été démonté et est en rénovation. Le chantier a pris un peu de retard mais il sera bientôt terminé.

DIVERS :

Mme Hélène RUMEUR souhaiterait avoir quelques précisions sur les incivilités commises par des jeunes, dont elle a eu écho.

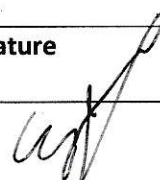
Mme le Maire répond que la porte de la salle multisports a été forcée. Les jeunes identifiés ont été reçus en mairie et une plainte a été déposée. Par ailleurs, les clés de l'école ont été volées pendant une intervention des agents des services techniques. Les jeunes concernés ont également été reçus en Mairie et ont restitué les clés. Enfin, un groupe de jeunes pose quelques difficultés à la médiathèque.

Les problèmes tournent autour d'un groupe de 5 à 10 jeunes de 12 à 14 ans. Mme le Maire et Mme Gaëlle ZANEGUY ont pris contact avec les collèges où sont inscrits les jeunes. Mme Viviane LE BIHAN indique que le collège de Plounéour-Ménez s'est très rapidement mobilisé.

Mme le Maire souligne qu'il faut faire remonter les problèmes repérés.

L'ordre du jour étant épuré, Mme le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 21h20.

Affichage réglementaire fait le 5 février 2026.

Prénom	Nom	Qualité	Signature
Solange	CREIGNOU	Maire	
Emilie	MESSAGER	Secrétaire de séance	